

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

La Fédération Régionale du Bâtiment PACA



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille, représentée par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, **Bernard Dubreuil**,

d'une part,

et,

la fédération régionale du bâtiment Provence – Alpes – Côte d'Azur (FRB PACA), représentée par son président, **Serge Ramonda**,

d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

Considérant que l'Education nationale souhaite renforcer sa coopération avec le secteur du bâtiment dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'insertion des jeunes, de la formation continue et celui des établissements de l'enseignement supérieur afin :

- que le système éducatif prenne mieux en considération la place et le rôle du secteur du bâtiment dans le développement économique et social du pays ;
- que les actions d'orientation et de formation proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes, mais aussi des perspectives professionnelles liées aux besoins du secteur du bâtiment ;
- que les initiatives susceptibles de mieux faire connaître les entreprises du bâtiment à l'ensemble du système éducatif se multiplient ;
- que la coopération entre les entreprises du secteur du bâtiment et les établissements scolaires se développe ;

considérant que la profession du bâtiment entend poursuivre et intensifier la politique volontariste qu'elle conduit depuis plusieurs années :

- pour implanter une offre de formation initiale aux métiers du bâtiment dans toutes les régions en adéquation avec les besoins des entreprises en personnel qualifié ;
- pour sensibiliser les chefs d'établissement, les enseignants et les conseillers d'orientation à l'intérêt des emplois proposés par le secteur du bâtiment, lesquels offrent non seulement de nombreuses

opportunités d'insertion, mais également des perspectives d'évolution tout au long de la vie professionnelle ;

- pour inciter les élèves des collèges et des lycées à choisir les filières de formation préparant aux métiers du bâtiment ;
- pour développer son partenariat avec les établissements d'enseignement ;
- pour veiller à la qualité de l'accueil des jeunes dans les entreprises en développant et en valorisant le tutorat ;

dans ce contexte, l'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) conviennent de formaliser leur partenariat, outil de dialogue et d'action.

Cette relation partenariale, destinée à tenter de satisfaire les besoins des uns et des autres, visera en particulier à créer les conditions les plus favorables pour insérer de jeunes diplômés dans les entreprises adhérentes aux fédérations départementales du BTP de l'académie.

I – AXES DE COLLABORATION

1. Information sur les métiers (et les formations)

L'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) conviennent de renforcer les actions en partenariat portant sur l'information des métiers du bâtiment auprès des chefs d'établissement, des enseignants, des conseillers d'orientation psychologues (COP), des élèves et des parents.

A cet effet, la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) incitera les fédérations départementales du BTP à s'inscrire dans le cadre d'interventions opportunes, selon les modalités suivantes, en référence à l'accompagnement du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

1.1 Interventions dans le cadre d'options de découverte professionnelle trois heures (DP3) en collège

Ces options prévues dans les classes de troisième des collèges sont organisées dans chaque établissement par un professeur référent pour permettre aux élèves concernés de rencontrer de manière régulière des professionnels, afin de préparer au mieux leur orientation.

De manière plus générale, des représentants de la fédération française du bâtiment (FFB) pourront intervenir pour informer les élèves de troisième à propos des métiers, professions et qualification attendues.

1.2 Interventions en classe de seconde en lycée

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) incitera par ailleurs les fédérations départementales du BTP à proposer des « professionnels-ressources » susceptibles d'intervenir ou d'organiser la venue d'autres personnes afin de témoigner de leur travail ainsi que des qualifications attendues. Ces interventions seront assurées après concertation avec le(s) professeur(s) référent(s) dans le cadre de l'accompagnement personnalisé – aide à l'orientation ou/et des enseignements d'exploration.

Elles porteront sur les métiers et professions accessibles à l'issue du baccalauréat professionnel, de l'université, d'une grande école ou d'un BTS.

1.3 Une consultation réciproque sur l'organisation des forums d'information sur les métiers

Il s'agit ici de donner à des élèves de collège ou de lycée des informations sur les secteurs d'activité, les niveaux de qualification attendus et les compétences souhaitées par les entreprises susceptibles d'embaucher des débutants.

Il peut s'agir également, à cette occasion, de les conseiller sur la manière d'aborder leur premier contact avec le marché du travail.

Il est prévu la réalisation d'un cahier des charges pour les forums afin de préciser les conditions de participation d'une part de l'académie et d'autre part des représentants de la fédération française du bâtiment (FFB), dès lors que ceux-ci souhaitent présenter les métiers de leur secteur professionnel ainsi que les formations correspondantes.

1.4 L'aide à l'insertion professionnelle des élèves ou étudiants (BTS)

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) et l'académie d'Aix-Marseille conviennent de mettre en place un dispositif d'information des élèves à propos des perspectives d'emploi dans le secteur : niveaux de qualification attendus et compétences souhaitées. Ce dispositif sera basé sur la transmission de supports d'information élaborés par la fédération française du bâtiment, que la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) pourra fournir à l'académie, autant que de besoin.

Ce dispositif d'information d'élèves ou d'étudiants au sein des lycées professionnels et technologiques concernera exclusivement les élèves de formations professionnalisantes (notamment baccalauréat professionnel et BTS).

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) concourra à faciliter l'accueil et la formation des élèves ou étudiants de BTS relevant des lycées professionnels ou des lycées technologiques en entreprise, lors des périodes de formations en entreprise (PFE) ou des stages en entreprise. A cet effet, la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) s'engage à inciter les fédérations départementales du BTP à s'appuyer sur le site www.monstageenligne.fr afin de faciliter l'accès aux stages en entreprise.

1.5 Formation à la sécurité et accueil en entreprise

Les signataires de la présente convention travaillent ensemble à renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise, son fonctionnement et ses caractéristiques, notamment au regard des règles de sécurité.

2. Evolution des formations professionnelles ou technologiques

2.1 Les réflexions prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications et sur la carte des formations professionnelles initiales

Chaque année, l'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) échangeront à propos des opportunités d'ouverture, de fermeture ou de transformation de sections en lycée professionnel ou en lycée technologique, en vue d'étudier l'adaptation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises ou l'ouverture, le cas échéant, de sections d'apprentissage dans les établissements scolaires ou en CFA.

A cet effet :

- l'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) procéderont à un état des lieux des formations par voie scolaire et par apprentissage correspondant au secteur du bâtiment dans les départements de l'académie ;
- l'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) se concerteront chaque fois que sera envisagée une formation par apprentissage dans ce secteur d'activité ;
- L'académie d'Aix-Marseille consultera pour avis la commission paritaire régionale Emploi – Formation (CPREF) du Bâtiment et des travaux publics sur les propositions d'évolution des structures pédagogiques proposées par les établissements. Afin que la CPREF puisse produire cet avis, l'académie fournira en amont une courte note d'opportunité motivant les raisons des changements souhaités.

2.2 Les formations initiales sous statut scolaire ou étudiant (BTS) en lycée professionnel ou technologique

Les parties signataires conjugueront leurs efforts pour que l'offre de formation initiale par la voie scolaire ou étudiante (BTS) soit adaptée de façon à mieux répondre aux besoins des entreprises au regard des métiers proposés par le secteur du bâtiment.

3. Les conseillers de l'enseignement technologique

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) proposera à l'académie des conseillers de l'enseignement technologique (CET) mandatés afin qu'ils :

- participent en premier lieu à la délivrance des diplômes relevant du secteur d'activité en tant que représentants professionnels ;
- puissent assurer la liaison entre l'Education nationale et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) en participant par exemple au conseil d'établissement des lycées des métiers.

Les conseillers de l'enseignement technologique seront notamment sollicités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour faciliter l'accès à la certification pour les salariés des entreprises du secteur (accès aux diplômes professionnels CAP, BEP, baccalauréat professionnel, BTS).

L'académie fera remonter à la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) les informations concernant l'activité des conseillers de l'enseignement technologique : désignation, nombre de participations à des jurys, etc.

4. Formation tout au long de la vie

Une coopération se poursuivra entre l'académie d'Aix-Marseille et la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) afin de développer la formation continue des salariés des entreprises de la branche.

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) sollicitera en tant que de besoin les GRETA pour des formations opportunes.

5. Enseignement supérieur et recherche : relations avec les universités

La fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) et l'académie d'Aix-Marseille souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de :

- favoriser la construction d'un véritable partenariat pédagogique pour adapter les formations aux mutations économiques et technologiques ;
- développer l'innovation pédagogique, l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur.

A cet effet, le recteur d'académie, chancelier des universités, facilitera toute information et toute mise en relation opportunes avec les présidents d'université de l'académie.

II – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

1. Suivi de la convention académique

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente et des accords annexés, animera et suivra l'exécution de la convention académique à raison de trois réunions par an.

2. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Elle constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) et l'académie d'Aix-Marseille.

La mise en œuvre de la présente convention pourra donner lieu à des conventions locales, sous forme d'avenants, entre une entreprise du secteur du bâtiment et un établissement scolaire.

Elle pourra conduire notamment à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'académie d'Aix-Marseille ou par la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA) sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 septembre 2012 en deux exemplaires originaux

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour la fédération régionale du bâtiment (FRB PACA)

Bernard Dubreuil
recteur d'académie
chancelier des universités

Serge Ramonda
président